MOT DU MAIRE

Fracturation hydraulique

Depuis plusieurs années, nous vivons avec la menace de voir des compagnies pétrolières débarquer dans nos municipalités pour explorer ou exploiter des puits de pétrole. La méthode la plus probable d'être utilisé est la fracturation hydraulique.

Cette technique consiste à injecter dans le sol un mélange de produit chimique et d'eau à une très haute pression dans le but de fracturer la roche qui emprisonne le produit pétrolier. Cela nécessite de très grandes quantités d'eau (souvent de l'eau qui est potable).

Après la fin de l'exploitation d'un puits, la roche mère continue de libérer le pétrole qui, à cause de la fracturation, continue de se répandre dans le sol et peut atteindre nos sources d'eau potable.

Nous avons demandé au ministère de l'Environnement une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection pour permettre d'augmenter de 500 mètres actuellement à 2 kilomètres la distance entre une source d'eau potable et une exploitation pétrolière. Cette demande a été refusée, en nous disant que nous devions nous même faire la preuve que le 500 mètres n'est pas adéquat.

Au début de l'année 2018, la Cour Supérieure, dans son jugement dans le dossier de Gastem contre Ristigouche Sud Est, reconnaît aux municipalités le devoir de protéger l'environnement ainsi qu'à celui de souscrire au principe de précautions.

Le gouvernement du Québec a accordé un statut particulier à certaines régions en interdisant la fracturation hydraulique, mais pas au Bas St-Laurent et en Gaspésie. C'est pour cette raison que la Municipalité se positionne contre toute exploration ou exploitation de gaz ou de pétrole sur son territoire.

Francis St-Pierre, maire





Jeux gonflables et cinéma

Le 19 avril au centre communautaire de Saint-Anaclet aura lieu une journée d'amusement! Tout d'abord, de 10 h à 16 h, il y aura une activité de jeux gonflables. Le coût est de 8 \$ par enfant. Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés d'une personne responsable. L'activité est gratuite pour l'accompagnateur (trice). Il y aura aussi un bar à friandises.

À 19 h, il y aura la projection sur écran géant gonflable d'un film d'animation. Cette activité est gratuite pour tous. Cet événement est possible grâce à ASA Événement et le service des loisirs de la Municipalité de Saint-Anaclet.

Bienvenue à toutes et à tous!

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le centre communautaire seront fermés les 19 et 22 avril en raison de la fête de Pâques.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Monsieur Francis St-Pierre Conseillers

Poste n°1 Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2 Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3 Monsieur Simon Dubé
Poste n°4 Monsieur Jean-François Chabot
Poste n°5 Monsieur David Leblanc
Poste n°6 Monsieur Francis Rodrigue

Nous joindre:

-Bureau municipal 418 723-2816
-Télécopieur 418 723-0436
-Salle polyvalente 418 724-0900
-Bibliothèque 418 723-1747
-Centre communautaire 418 723-1747
-Service des loisirs 418 725-5389
-Courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca

VIE MUNICIPALE

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 4 mars 2019

Avis de motion est donné que le règlement 481-2019 sur la rémunération des élus sera adopté à une prochaine séance. Un projet de règlement est aussi déposé.

Les élus municipaux adoptent une résolution désignant les personnes autorisées à demander au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qui pourraient être exécutés au cours de l'année 2019. (Rés. 2019-03-20)

Les élus municipaux accordent au ministère des Transports une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur le lot 6 288 218 du cadastre du Québec. (Rés. 2019-03-21)

Les élus autorisent la transmission de l'état détaillé des propriétés à la MRC Rimouski-Neigette pour défaut de paiement des taxes. (Rés. 2019-03-22)

Les élus municipaux désignent madame Marie-Hélène Michaud inspectrice en urbanisme comme représentante au sein du comité de révision de la section du règlement de zonage concernant l'abattage d'arbres. (Rés. 2019-03-23)

Les élus municipaux acceptent le refinancement du règlement d'emprunt 409-2012. (Rés. 2019-03-24)

Le maire Francis St-Pierre proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale ». (Rés. 2019-03-25)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole d'accorder la demande adressée par madame Martine Larouche afin qu'elle puisse acquérir et utiliser une parcelle du lot 3 201 411 à des fins autres qu'agricole. (Rés. 2019-03-26)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole de refuser la demande adressée par les Entreprises Claveau Ltée. concernant le remblai sur une parcelle des lots 3 201 212 et 3 201 217 du cadastre du Québec. (Rés. 2019-03-27)

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de madame Thérèse Collin décédée le 20 février 2019. Madame Collin était la conjointe de monsieur Robert Ross, maire de Saint-Anaclet-de-Lessard de 1984 à 1989.

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de monsieur Jean-Doris St-Laurent décédé le 28 février 2019. Jean-Doris était employé de la Municipalité depuis 12 ans.

« Urbanisme 101 »

Séance d'information au sujet de la réglementation municipale pour les citoyens.

Vous avez des questions concernant la construction, la rénovation ou sur les règlements municipaux?

Marie-Hélène Michaud, technicienne en aménagement et inspectrice en urbanisme, vous convie pour une séance d'information concernant les règlements municipaux.

Cette séance aura lieu le 8 avril à 19 h à la bibliothèque.



VIE MUNICIPALE

Un p'tit peu d'urbanisme

CONDUCTEUR, CYCLISTE OU PIÉTON : LA COURTOISIE CONCERNE TOUT LE MONDE

Sur le réseau routier, le savoir-vivre et le respect des autres sont de première importance pour éviter des conflits et des accidents. Dans la plupart des cas, les gestes que l'on considère comme de la courtoisie sont imposés par le Code de la sécurité routière, comme utiliser les clignotants, céder le passage ou éviter de klaxonner inutilement.

LE MANQUE DE COURTOISIE, C'EST...

- -Suivre un véhicule de trop près.
- -Couper la voie à un véhicule.
- -Ne pas céder le passage.
- -Klaxonner inutilement et à répétition.
- -Frôler un cycliste lorsqu'on le dépasse.
- -Empiéter sur le passage pour piétons quand on s'arrête à une intersection.

FAIRE PREUVE DE SAVOIR-VIVRE SUR LA ROUTE, C'EST...

- -Traiter les autres usagers avec respect et tolérance, qu'ils soient derrière un volant, à pied ou en vélo.
- -Faire un geste de la main pour remercier quelqu'un qui nous a facilité la vie.
- -Faire un geste d'excuse quand on fait une erreur. On réduit ainsi les conflits.
- -Garder son sang-froid en toutes circonstances.
- -Garder une distance sécuritaire avec le véhicule qui nous précède.
- -Laisser suffisamment d'espace aux cyclistes et aux piétons.

Suivre un véhicule de trop près est une infraction au Code de la sécurité routière qui peut entraîner :

- -une amende de 100 \$ à 200 \$
- -2 points d'inaptitude

Sources: https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/auto/partage-de-la-route/

PROPRIÉTAIRES DE PUITS ? Lisez ce qui suit!

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

L'eau potable est une ressource indispensable à la vie. Elle s'avère toutefois disponible de manière variable dans le temps et l'espace autant pour sa qualité que pour sa quantité. Les activités anthropiques, tout comme les changements climatiques, tendent à accroître sa rareté.

LE SAVIEZ VOUS ?

Votre eau peut être claire, inodore et agréable à boire, mais contenir des bactéries et des produits chimiques pouvant affecter

Les dispositifs de traitement souvent installés pour améliorer l'apparence de l'eau (ex. : adoucisseur, filtre au charbon actif, filtre au sable vert) n'éliminent pas les principaux risques à la santé.

C'est votre responsabilité de vous assurer de la qualité de votre eau potable afin de prévenir les problèmes de santé

QUAND?

Au printemps et à l'automne (en période de dégel ou de fortes pluies) ou si votre eau a changé d'aspect, de goût ou d'odeur. **OÙ ?**

Faites analyser votre eau par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Le laboratoire accrédité qui dessert notre bassin versant est le suivant : Laboratoire BSL à Rimouski - 418 723-8660. Ce laboratoire la possibilité de commander une trousse d'analyse et de la faire livrer chez vous. Votre municipalité peut vous faciliter le service d'analyse, n'hésitez pas à nous contacter au 418-723-2816.

Pour plus de détails sur les analyses à réaliser, les effets à la santé et les solutions possibles s'il y a contamination, nous vous invitons à consulter « La qualité de l'eau de mon puits » sur le site du **MDDELCC** : www.mddelcc.gouv.qc.ca.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme.

Sources: OBV Matapédia-Restigouche

LOISIRS ET CULTURE

MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER

Le marché aux puces printanier se tiendra le samedi 4 mai prochain de 9 h à 16 h au centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet.

Il est maintenant le temps pour les gens de St-Anaclet de réserver vos tables au coût de 15 \$ chacune.

Maximum de deux (2) tables par personne.

Les non-résidents pourront le faire à partir du mercredi 17 avril 2019, date de parution dans le journal l'Avantage.

Les personnes devront apporter leur inventaire le vendredi soir entre 19 h et 21 h. Ils pourront étaler leur marchandise le soir même ou le samedi matin entre 8 h et 9 h.

Les portes ouvriront pour la clientèle à 9 h. Pour info et inscription, communiquez avec Carl au 418 725-5389.



Inscription Saison soccer 2019

Date: Les 10 et 11 avril

Lieu: Local des jeunes (édifice municipal)

Heures: 18 h 30 à 20 h 30

Pour qui : Pour tous les jeunes nés en 2015

et avant.

Coûts: 50 \$ Bouts de choux (jeunes nés entre 2013 et 2015).

(La présence des enfants n'est pas obligatoire).

115 \$ Ligue récréative (jeunes nés en 2012 et avant).

(La présence des jeunes est obligatoire et ceux de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un parent).

Pour les retardataires : l'inscription sera conditionnelle à la disponibilité de place et des frais de 25 \$ seront exigés.

Pour information: Carl Lavoie au 418 725-5389.

Cours de peinture

Cours de peinture avec Deny Cloutier le lundi 15 avril 2019 à 18 h 15 pour inscription.

45\$ toile et peinture fournies.

Au centre communautaire Régis St-Laurent.

Inscription obligatoire. Bienvenue à tous(tes)!

Réjeanne Fournier au 418-724-7471 ou

cell:418-732-9899

Cuisine collective

Il y aura une cuisine collective le samedi 27 avril de 9 h à 12 h à la salle communautaire Régis-Saint-Laurent. L'inscription est obligatoire.

Vous pouvez communiquer au 418-732-3851 pour plus de renseignements.

COURS DE GARDIENS AVERTIS

Comme chaque printemps, le Service des loisirs et de la culture organise une formation de gardiens avertis. Pour que celle-ci ait lieu, nous devons avoir un groupe de 12 à 15 jeunes âgés de 11 ans et +.

Cette formation se donnera soit le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 16 h 30 et le coût est de 48 \$. La date sera fixée dès que nous aurons le nombre d'élèves requis.

Pour infos et inscriptions, communiez avec Carl au 418 725-JEUX(5389).



Afeas

Le premier mardi d'avril constitue la Journée du travail invisible, c'est-à-dire tout ce travail pour lequel on n'est pas rémunéré, qu'il s'agisse de bénévolat, des heures consacrées à la famille, d'animation, d'encadrement des jeunes, d'organismes à but non lucratif, de soutien aux proches, etc. En ce 2 avril, pensons à l'impact incroyable que le travail invisible représente pour la société.

Également, nous rappelons à nos membres la prochaine réunion qui aura lieu le 16 avril à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Raymonde Vandal, présidente.

ORGANISMES

Club 50 ans et + de St-Anaclet

Le Club des 50 ans et + de St-Anaclet tiendra sa prochaine assemblée générale annuelle.

DATE: Jeudi 18 avril 2019

HEURE: 19 h

LIEU : local des 50 ans et + au centre communautaire Régis-St-

Laurent

C'est une réunion très importante et nous vous invitons à venir rencontrer vos administrateurs et vous tenir au courant des finances de votre club. Le rôle d'un Club 50 ans et +? Organiser différentes activités qui permettent aux gens de 50 ans et + ou à la retraite de se rencontrer dans une atmosphère détendue et joviale, que vous soyez seul (e) ou en couple et permettre également de conserver un minimum de flexibilité en pratiquant différentes activités comme : vie active, pétanque, baseball poche, console « Wii ». Nous avons tous besoin d'une vie sociale et rencontrer des gens, surtout à la retraite.

Vous pouvez également nous faire des suggestions pour d'autres activités auxquelles nous n'avons pas pensé, qui vous plairaient et qui seraient faciles à organiser.

Vous êtes les bienvenus (es)!

De plus, le Club des 50 ans et + a organisé son tournoi de pétanque annuel (activité précarnaval) le samedi 23 février dernier. Cette journée en fut une de plaisir et de succès puisque 96 personnes (32 équipes) se sont présentées. Grâce aussi aux nombreux bénévoles, un lunch fut servi à l'heure du dîner. **REMERCIEMENTS SINCÈRES** à toute l'équipe de l'organisation, aux bénévoles et surtout aux personnes qui sont venues jouer.

À l'an prochain! Lise Brillant, présidente



Cercle de Fermières

Le déjeuner « Brunch annuel » de notre cercle sera dimanche le 14 avril 2019 de 8 h 30 à 12 h 30 au centre communau-

taire Régis St-Laurent. **Coût:** 12\$ adulte et 6\$ pour les 6-12 ans. Exposition à visiter de 10 h à 15 h.

Aussi, la réunion du cercle des Fermières aura lieu à la salle Réal-Lamontagne le 17 avril à 19 h 30.

Augustine Lavoie au 418-723-1519

Invitation à l'assemblée générale des Jardins du Mondrain

Le bureau de direction des Jardins du Mondrain invite ses membres à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 16 avril, à compter de 19 h, à la salle du conseil municipal, au 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet.

Camille Lévesque, secrétaire, Pour le Bureau de direction

Jardin communautaire de Lessard

L'assemblée générale annuelle (AGA) du **jardin communautaire de Lessard** aura lieu le mardi 16 avril prochain à 19 h. La salle reste à déterminer. Suivez la page Facebook de la municipalité pour plus de détails.

Entre temps, si vous désirez louer un jardinet pour la saison 2019, il est possible de le faire en communiquant au 418-732-3851.



VIE COMMUNAUTAIRE



C'est le ménage du printemps... Quelles sont les alternatives plus durables ?

Voici quelques trucs et astuces pour éviter les produits toxiques et réduire vos déchets.

- -Procurez-vous des produits d'entretien écologiques ou fabriquez vos propres produits ménagers. Simples et efficaces, de nombreuses recettes sont disponibles sur Internet. Prudence apprentis chimistes!
- -Évitez les contenants à usages uniques. Plusieurs boutiques offrent maintenant une alternative zéro déchet en permettant le remplissage des bouteilles.
- -Évitez les essuie-tout, éponges et autres items jetables. Des alternatives réutilisables telles que les essuie-tout lavables ou le réemploi de vieux tissus frotteront à merveille vos surfaces.
- -Débarrassez-vous intelligemment de vos encombrants, en appliquant le principe des 3RV : Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation!

Pour vérifier comment vous départir de certains objets, pour acquérir d'autres trucs et astuces ou pour connaître les dates de collectes, visitez le <u>Infobac.ca</u> ou appelez à la ligne téléphonique Infobac au <u>418 725-2222</u>.

N'hésitez pas à nous contacter!

Rachel Dubé

Coordonnatrice en environnement, MRC de Rimouski-Neigette environnement@mrc-rn.ca

HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Le local des jeunes sera dorénavant ouvert les mardis, mercredis et jeudis de $18\ h\ \grave{a}\ 21\ h.$

Le saviez-vous?



Afin de connaître la qualité de l'eau de nos rivières, plusieurs analyses de qualité de l'eau sont effectuées chaque année sur le territoire. Certaines rivières sont suivies de façon permanente, de mai à novembre, dans le cadre d'un réseau de suivi, le Réseau-rivières, coordonné par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC).

L'OBVNEBSL assure l'échantillonnage mensuel de la rivière Rimouski, alors que divers partenaires assurent le suivi mensuel d'autres rivières, soit les rivières Trois-Pistoles (MRC des Basques et observateur local), Sud-Ouest (Parc national du Bic), Mitis (MRC de La Mitis) et Matane (MRC de La Matanie). Nous tenons à remercier nos partenaires terrain qui réalisent ces tournées!



Application Voilà!

Voilà! est un Dossier Citoyen personnalisé, qui facilite la communication entre les citoyens et la municipalité.

Vous devez tout d'abord vous inscrire au Dossier Citoyen personnalisé pour ensuite ajouter votre propriété à votre dossier et recevoir votre compte de taxes en ligne et non plus en format papier. Le lien pour créer votre Dossier Citoyen personnalisé est présent sur le site de la municipalité (www.stanaclet.qc.ca) en haut à droite de la page d'accueil.

Pour recevoir votre comte de taxes 2020 en ligne, vous devez cliquer sur *M'abonner* et accepter les conditions d'utilisation.

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du conseil municipal. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires:

Le 1^{er} avril

Le 6 mai

Le 3 juin

La date de tombée pour le prochain Contact est le **20 avril 2019.**

Vous pouvez nous faire parvenir vos articles par courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca

Rédaction et mise en page: Véronique Brousseau

Impression: Tendance Impression

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h à 16h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet sous l'onglet « Vie municipale ».